

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19-02-2013

Présents : Pierre ROUMILHAC, Christophe BOISSEUIL, Daniel DEBOURGES, Alexandre COLIN, Laurent IMBERT, Denis DERVIN, Christophe VILLEGGER, Henriette DUPINET

Excusé : Jean-Marc NEGRIER,

Absente : Hélène MAGRIT

Secrétaire de séance : Christophe BOISSEUIL

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du précédent conseil.

- **Extension salle polyvalente : consultation pour maîtrise d'œuvre**

Le conseil général dans sa séance du 18 décembre 2012 nous a attribué une subvention à hauteur de 30 % pour l'extension de la salle polyvalente, nous devrions avoir 25 % de DETR. L'avant projet de l'ATEC prévoyait la construction d'un appentis sur l'arrière de la salle existante, avec l'agrandissement de la cuisine, plus un local technique et une partie préau. Le montant estimatif était d'environ 177 000. Pour avoir un chiffrage plus précis, il est nécessaire de consulter pour trouver un maître d'œuvre, qui sera chargé du dossier projet, puis éventuellement du montage du marché et du suivi des travaux.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre de ce projet, et autorise la maire à signer tous les documents nécessaires.

- **Convention ATESAT**

La convention précédente s'est terminée au 31 décembre dernier. Il était prévu que l'agence technique départementale puisse se substituer aux services de l'état, mais la mise en place s'avère plus longue que prévue. Aussi, les services de la DDT nous offrent la possibilité de reconduire l'ATESAT pour l'année 2013.

Compte tenu de la nécessité d'avoir une assistance technique pour la voirie (programme de voirie, autorisations de voirie, assistance aux bâtiments...), et après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à ce service pour l'année 2013.

- **Aménagement des Cerisiers**

A la demande des habitants des Cerisiers, nous avons rencontré les services du Conseil Général, avec Mr Peyronnet, pour aménager ce secteur. Il en est ressorti que si quelque chose devait se réaliser, ce serait à la commune d'en assurer la maîtrise d'ouvrage, mais le Conseil Général s'engage à nous aider financièrement.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander à l'ATEC de monter un projet pour l'aménagement de la voirie sur ce village.

- **Tarifs location salle polyvalente pour réunions**

Lors de notre séance du 28 juin 2012, le conseil municipal avait fixé les tarifs de location de la salle polyvalente. Il semble que les tarifs fixés pour les réunions soient un peu élevés.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs de location de la salle polyvalente pour les réunions à 70 € pour l'été, et 100 euros pour l'hiver.

- **Modification des statuts du SYGESBEM**

La fusion des deux syndicats de voirie est effective depuis le 25 janvier dernier. Le nouveau président est Daniel Courivault, de Bellac. Lors de sa mise en place, il a été proposé de modifier les statuts, concernant les délégués. En effet, chaque commune adhérente disposait de 2 délégués. A la demande de Mme Moudoulaud, le conseil syndical propose de rajouter aux 2 délégués, 2 suppléants.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la modification des statuts, et nomme Christophe Boisseuil et Denis Dervin suppléants.

- **Travaux de voirie 2013 : demande de subvention**

Jusqu'à l'année dernière, le conseil général attribuait une enveloppe cantonale à chaque conseiller général pour les grosses réparations à la voirie communale (GRVC), enveloppe qui, pour notre canton était répartie entre chaque commune au prorata de la longueur de voirie communale. Cette année, ce sont les services du conseil général qui attribueront les subventions aux communes, en fonction du programme de voirie prévu. Il est prévu que le montant de l'enveloppe départementale soit doublé, et la Présidente s'est engagée à ce que chaque commune ait au minima le montant de l'année dernière. Les travaux sont prévus sur les routes de

Lavaud, du Vieux Pont et des Bordes. D'autres travaux seront à étudier sur la route du Chablard vers la départementale. L'étude est en cours, la demande doit être effectuée avant le 28 février.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser à faire la demande de subvention.

- **Prévisions budgétaires 2013**

Lors du prochain conseil, vous voterez le budget primitif. L'exercice précédent laisse apparaître au budget communal un excédent de 90 290 € en fonctionnement, et 33 586 en investissement. Pour le budget assainissement, nous avons un excédent de fonctionnement de 9 321 €, mais un solde d'exécution négatif de 25 824 € en investissement.

Ce solde négatif s'explique par le fait qu'il reste près de 40 000 euros de subventions à percevoir sur l'assainissement de Charbonnières, et même s'il y a encore sensiblement la même somme en reste à réaliser, le budget assainissement laissera apparaître un besoin de financement.

Pour le budget communal, outre les dépenses « habituelles » de fonctionnement, des dépenses d'investissement seront à prévoir. La salle polyvalente, l'effacement des réseaux de Charbonnières et les travaux de voirie, seront sans doute le plus gros postes. Si nous rajoutons les restes à réaliser, nos remboursements d'emprunt (environ 10 000 €), ainsi que les écritures d'ordre, et quelques dépenses imprévues, nous serons sur un budget d'investissement le plus important de cette mandature (pour le budget commune), qui nécessitera un nouvel emprunt. En face de ces dépenses, des subventions sont naturellement prévues, de la part du conseil général, mais aussi de l'état au travers de la DETR.

Ceci étant, les finances de la commune sont saines, les emprunts faibles, ce qui laisse une bonne marge de manœuvre, mais ces projets devront être avalisés par la commission finances, avec naturellement les conseils avisés du trésorier.

Cependant, il convient de rester très prudent pour l'avenir. En effet l'état avait annoncé fin 2012 une baisse des dotations aux collectivités locales de 750 millions d'euros pour 2014 et 2015. Le 12 février, le ministre a programmé de doubler ces montants, ce qui laisse présager une grosse diminution des recettes pour les années à venir. Affaire à suivre...

- **Questions diverses**

Participation aux dépenses scolaires des élèves scolarisés à Peyrat de Bellac : Les parents des 2 enfants scolarisés dans cette commune nous ont fourni un justificatif de taxe d'habitation, nous devons donc payer le montant demandé.

Téléphones mairie : Précédemment, nous octroyons une aide au responsable des services techniques pour l'utilisation de son téléphone portable personnel dans le cadre de son travail. Cette année, la commune a souscrit 3 forfaits à 2 euros mensuels, pour 2 heures de communication, et les SMS illimités. Deux seront pour les services techniques, et le dernier sera utilisé par l'élue de permanence pour les urgences. Pour info, jusqu'alors les adjoints et moi-même utilisons nos portables personnels. Les numéros sont les suivants :

Elu de permanence : **07 81 02 73 87**  
Services techniques 1 : **07 81 12 07 62**  
Services techniques 2 : **07 81 15 98 76**

- **Date du prochain conseil** : Elle est fixée au jeudi 28 mars

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 21 heures 45.